

Politique de réservation du Coude et du 63

Politique de réservation

Les réservations pour le Coude et le 63 passent **systématiquement** par l'agente de développement social de la FEECUM.

Dans l'idéal, les réservations doivent être faites **1 mois en avance** . Plus vous vous y prenez en avance, plus il y aura de chance qu'on puisse accommoder vos demandes !

Au moment de la réservation, une fiche technique sera remplie, pour définir les besoins en matériel, personnel, techniciens. Si votre spectacle demande des **besoins techniques complexes** , une rencontre avec le directeur technique du Service des loisirs socioculturels devra **obligatoirement** être organisée. Dans un tel cas, veuillez prévoir plus de temps pour votre organisation.

Pour faciliter le remplissage de la fiche, pensez bien aux informations utiles : nombre de personnes attendues, besoins en son, service au bar,...

Politique de facturation

- Location

La location du Coude et du 63 est gratuite pour les groupes étudiants **si** l'activité est rentable pour Gestion Osmose ; c'est-à-dire que les frais avancés pour le personnel et le service de conciergerie sont remboursés.

Le montant des frais prend en compte le salaire des employés (13\$/heure/employé), les frais de conciergerie (pouvant aller jusqu'à XXX\$) et, si nécessaire, des frais de sécurité (18,50\$/heure/sécurité). Ce montant sera étudié avec vous par Cyril Kerboul, gestionnaire du Coude, ou par Mélanie Clériot, au moment de la réservation et en fonction de votre activité.

Si l'activité n'est pas rentable pour Gestion Osmose, les groupes étudiants devront payer la différence entre les profits de la vente de bar et les frais. Par exemple, si les frais se montent à 300\$ et les profits (*profits*, pas revenus) à 200\$, le groupe étudiant devra payer 100\$ à Gestion Osmose.

- Technique

Le SLS assure l'encadrement technique de vos soirées au COUDE et au 63 en termes de préparation et d'évaluation des besoins réels en sonorisation, éclairage et back-line. Le SLS assure à ses frais les 4 premières heures d'un technicien pour la régie de votre soirée. Les frais encourus en plus pour un

deuxième technicien ou la location de matériel non inclus dans nos inventaires d'équipement seront facturés aux demandeurs sur présentation d'un estimé au préalable. Selon la nature de l'évènement, le SLS pourra accorder une subvention d'appui additionnel pour couvrir une partie de ses frais afférents.

Dans le cadre de projets liés à Campus en scène dans vos facultés, le SLS en assure tous les frais grâce au soutien accordé par l'AAAUM dans cette initiative de promotion de la vie étudiante.

Le choix de la salle

Le choix de la salle se fait en concertation avec l'agente de développement social, en fonction du type d'évènement que vous organisez, de vos besoins techniques et du nombre de personnes que vous attendez.

Tous les événements ne sont pas faits pour être organisés au Coude ou au 63. Si tel est le cas, l'agente de développement social vous orientera vers une solution adaptée à vos demandes et à vos besoins.

Evénements autorisés

- Le Coude

Le Coude a pour politique d'être un endroit ouvert pour les étudiants, où sont organisées des activités sociales. Par conséquent, toutes les soirées doivent être accessibles à tout public, qu'elles soient gratuites ou payantes. De plus, aucune activité demandant de sortir les meubles de la salle ne pourra être organisée.

De ce fait, un certain nombre d'activités ne pourront pas être prévues dans cet espace.

Exemples d'activités autorisées : soirées jeux, 5 à 7, soirée cabaret,...

Exemple d'activités non autorisées : kiosques d'information, soirées club, soirées privées

- Le 63

Dans le cas d'une activité demandant le déplacement de meubles, le 63 pourra être mis à disposition de l'organisateur, moyennant des frais supplémentaires.

L'espace pourra également être privatisé en dehors de ses horaires habituels d'ouverture.